

DECRET N°74-7 du 22 janvier 1974

portant nomination de Madame POGNON Elisabeth, Magistrat, et de Mr Gérard Marcel AGBOTON, Administrateur Civil, en qualité de Conseillers à la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU l'Ordonnance n°21/PR du 26 octobre 1966, portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour Suprême ;  
VU l'Ordonnance n°002/PCS-Cab du 28 mai 1973, fixant les indemnités de sujétion des membres de la Cour Suprême ;  
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;  
SUR proposition du Président de la Cour Suprême ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Madame POGNON Elisabeth, Magistrat, et Mr Gérard Marcel AGBOTON, Administrateur Civil, sont nommés Conseillers à la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

Article 2.- Madame POGNON Elisabeth et Mr Gérard Marcel AGBOTON prêteront, avant d'entrer en fonction, le serment prévu par la Loi.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de l'installation de Madame POGNON Elisabeth et de Mr Gérard Marcel AGBOTON dans leurs fonctions, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 janvier 1974

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances,

  
Capitaine Janvier ASSOGBA

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS:

PR 8 - CS 8 - Ministères 10 - MJL 2 -  
DP 2 - Intéressés 2 - SGG 4 - DI 8 -  
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanç.-JORD 6 -  
SPD 2 - DB-DC-CF-Solde 4 - DGF 2 - CNR4  
Trésor 4 DGP-DGAJL-Dtion Stat.6 - DP2